



**NOUVELLE PUBLICATION : « QUEL AVENIR POUR LES ŒUVRES ORPHELINES ? »
AVEC LA PARTICIPATION DE LA FONDATION GANDUR POUR L'ART**

Patrimoine culturel au passé problématique

Genève, le 23 janvier 2024 – La Fondation Gandur pour l'Art, en collaboration avec le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève et UNIDROIT, est fière d'annoncer la publication du livre *Quel avenir pour les œuvres orphelines ? Actes du colloque de Genève, Université, Centre du droit de l'art, 4-5 février 2021*. Cette publication rassemble les contributions d'éminents experts, praticiens et chercheurs de renom, venus discuter des questions juridiques, éthiques, archéologiques et historiques liées à l'importante thématique de la recherche de provenance.

L'objectif de ce colloque était de développer une stratégie pour aborder le défi posé par les œuvres orphelines, des biens culturels sans provenance avérée ou présentant des lacunes significatives dans leur historique. Le problème des œuvres orphelines est complexe, souvent en raison de l'absence d'archives permettant de prouver leur ancienneté dans les collections. Cela a des implications majeures pour le marché de l'art, les collectionneurs, les musées et les institutions culturelles.

Les éditrices et éditeur :

- Isabelle Tassignon, Dr en histoire de l'art et archéologie, Conservatrice des collections Archéologie et Ethnologie à la Fondation Gandur pour l'Art, Genève
- Marc-André Renold, Dr en droit, Professeur honoraire de l'Université de Genève, Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels, et avocat au Barreau de Genève
- Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, UNIDROIT, Rome

rassemblent dans cet ouvrage les points de vue des différents experts.

Jean Claude Gandur, Président fondateur de la Fondation Gandur pour l'art et contributeur à l'ouvrage commente : « *Les œuvres « orphelines » mettent les collectionneurs d'œuvres d'art et d'antiquités face à un manque d'harmonisation des lois, conventions et accords. Construire une collection de manière éthique et responsable peut donc être ardu. La Fondation Gandur pour l'Art mène au quotidien un travail minutieux de vérification des données archivistiques concernant les objets dont la Fondation est dépositaire. Mais le défi que posent ces œuvres dans la « zone grise », pour lesquelles il n'y a pas ou plus de données complètes, demeure. Nous espérons que les actes de ce colloque seront une ressource utile aux collectionneurs, conservateurs et autres professionnels de l'art désireux de comprendre ce sujet central pour le monde de l'art.* »

Le livre est disponible [sur le site de l'éditeur Helbing Lichtenhahn](#).



FONDATION
GANDUR
POUR L'ART

Nous sommes également ravis d'annoncer qu'Isabelle Tassignon, Docteure en histoire de l'art et archéologie, Conservatrice des collections Archéologie et Ethnologie à la Fondation Gandur pour l'Art, sera intervenante lors de la 8^{ème} conférence RAM (Responsible Art market) "From Antiquities to Artificial Intelligence – How to Navigate Today's Art Market", organisée par la Fondation pour le droit de l'art.

L'événement aura lieu le 25 janvier 2024, de 9h à 12h30, dans le cadre d'artgenève à Palexpo, Genève.

Programme et inscription en pièce jointe ou [ici](#)

Pour ne rien manquer de l'actualité de la Fondation Gandur pour l'Art, inscrivez-vous à la newsletter de la Fondation ici : www.fg-art.org

À propos de la Fondation Gandur pour l'Art

Fondée en 2010 par l'entrepreneur et collectionneur d'art Jean Claude Gandur, la Fondation Gandur pour l'Art est une organisation à but non lucratif dont l'objectif est de contribuer à l'éducation et à la compréhension de notre héritage culturel en offrant un accès public à ses collections d'envergure internationale. Basée à Genève (Suisse), la Fondation s'engage à préserver, enrichir et faire découvrir les collections dont elle est dépositaire.

La Fondation Gandur pour l'Art met ses œuvres à la disposition de musées et d'institutions culturelles en Suisse et à l'étranger à travers de nombreux prêts, l'organisation d'expositions, et le développement de partenariats, notamment avec le Musée national centre d'art Reina Sofía (Espagne), le Houston Museum of Natural Science (États-Unis) et la Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie (France).

La Fondation est membre du Conseil International des Musées (ICOM) depuis 2013 ainsi que de l'Association des musées suisses (AMS) depuis 2019. Elle se conforme de manière stricte au code de déontologie de l'ICOM.

Les collections de la Fondation sont organisées en cinq domaines distincts : l'archéologie avec plus de 1250 objets d'art égyptiens, grecs, romains et proche-orientaux ; les beaux-arts avec plus de 1050 peintures européennes essentiellement d'après-guerre, ce qui en fait l'une des plus importantes collections pour la période en main privée ; les arts décoratifs avec plus de 400 œuvres incluant sculptures, meubles et objets d'art du XII^e au XVIII^e siècle ; l'ethnologie avec près de 400 objets d'Amérique latine et d'Océanie ; et l'art contemporain africain et de la diaspora avec plus de 300 œuvres.

www.fg-art.org

Contact médias :

Cabinet Privé de Conseils – Virginie Bonjour et Alexandre de Wit – Tel. +41 22 552 46 46 – fga@cpc-pr.com